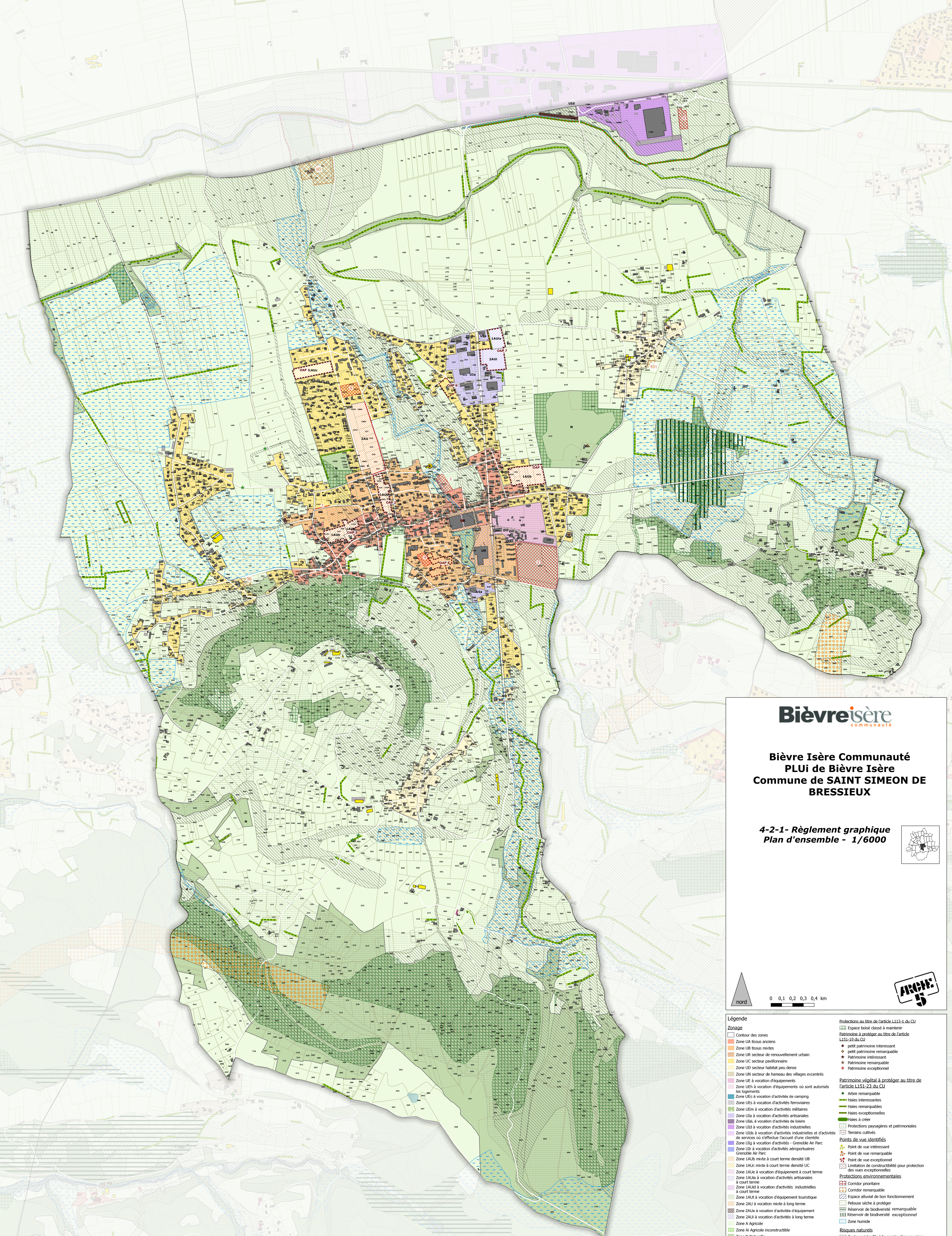
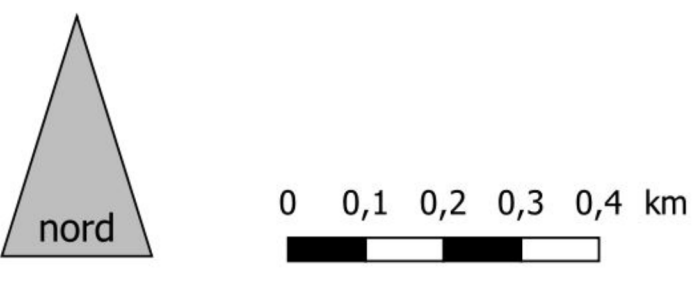
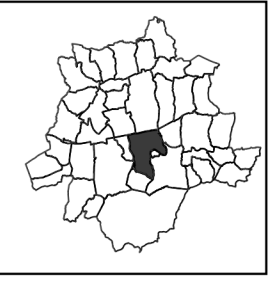




**Bièvre Isère Communauté
PLUi de Bièvre Isère
Commune de SAINT SIMEON DE
BRESSIEUX**

**4-2-1- Règlement graphique
Plan d'ensemble - 1/6000**



- Légende**
- Zonage**
- Contour des zones
 - Zone UA tissus anciens
 - Zone UB tissus mixtes
 - Zone UR secteur de renouvellement urbain
 - Zone UC secteur pavillonnaire
 - Zone UD secteur habitat peu dense
 - Zone UN secteur de hameau des villages excentrés
 - Zone UE à vocation d'équipements
 - Zone UEH à vocation d'équipements où sont autorisés les logements
 - Zone UEc à vocation d'activités de camping
 - Zone UEf à vocation d'activités ferroviaires
 - Zone UEm à vocation d'activités militaires
 - Zone Uta à vocation d'activités artisanales
 - Zone Ula à vocation d'activités de loisirs
 - Zone Uid à vocation d'activités industrielles
 - Zone Uids à vocation d'activités industrielles et d'activités de services où s'exerce l'accueil d'une clientèle
 - Zone Uip à vocation d'activités - Grenoble Air Parc
 - Zone Uir à vocation d'activités aéroportuaires - Grenoble Air Parc
 - Zone 1AUb mixte à court terme densité UB
 - Zone 1AUC mixte à court terme densité UC
 - Zone 1AUc à vocation d'équipement à court terme
 - Zone 1AUa à vocation d'activités artisanales à court terme
 - Zone 1AUd à vocation d'activités industrielles à court terme
 - Zone 1AUt à vocation d'équipement touristique à court terme
 - Zone 2AU à vocation mixte à long terme
 - Zone 2AU à vocation d'activités d'équipement
 - Zone 2AU à vocation d'activités à long terme
 - Zone A Agricole
 - Zone AI Agricole inconstructible
 - Zone N Naturelle
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
 - Emplacement réservé mixité sociale
 - Servitude de pré-localisation
 - Secteur de mixité sociale
 - Changement de destination autorisée
 - Périmètre des OAP
 - Périmètre de STECAL
 - Périmètre de carrière
 - Bâtiment agricole soumis à réciprocity
 - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global
- Protections au titre de l'article L113-1 du CU**
- Espace boisé classé à maintenir
- Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du CU**
- petit patrimoine intéressant
 - petit patrimoine remarquable
 - Patrimoine intéressant
 - Patrimoine remarquable
 - Patrimoine exceptionnel
- Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L151-23 du CU**
- Arbre remarquable
 - Hais intéressants
 - Hais remarquables
 - Hais exceptionnelles
 - Hais à créer
 - Protections paysagères et patrimoniales
 - Terrains cultivés
- Points de vue identifiés**
- Point de vue intéressant
 - Point de vue remarquable
 - Point de vue exceptionnel
 - Limitation de constructibilité pour protection des vues exceptionnelles
- Protections environnementales**
- Corridor prioritaire
 - Corridor remarquable
 - Espace alluvial de bon fonctionnement
 - Pelouse sèche à protéger
 - Réservoir de biodiversité remarquable
 - Réservoir de biodiversité exceptionnel
 - Zone humide
- Risques naturels**
- Secteurs interdits à la construction en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
 - Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
 - Étang
 - Digues
- Pour information**
- Monument historique